

SENS ET CONTRESENS DU TRAVAIL – LES DÉCISIONS DE LA COALITION ARIZONA, UNE SAPE DES PROPRIÉTÉS DES TRAVAILLEURS

Par Jacqueline Fastrès, Anne-Sophie Fontaine et Philippe Mahoux

Dans une précédente publication, nous avons entamé un « catalogue » des pertes démocratiques qui porte sur les projets de la majorité Arizona et leurs impacts, qui ne manqueront pas de peser sur différentes facettes de la vie des citoyens, en particulier ceux qui ont les « épaules les moins larges »¹. Nous sommes partis des travaux de Robert Castel, qui distingue trois types de propriétés, que nous résumons ici succinctement.

- La propriété de soi renvoie aux aspects de maîtrise de sa propre vie ; être libre, propriétaire de son propre corps, de sa propre vie, de sa destinée.
- la propriété privée est ce qui permet de rendre cette propriété de soi effective : quand on n'a rien, on est dépendant. Elle concerne la possession concrète de richesses, mais entendues dans le sens large : richesses matérielles, mais aussi immatérielles, culturelles, affectives et relationnelles, etc.²
- La propriété sociale, quant à elle, est la propriété de ceux qui ne sont pas propriétaires ; elle a été construite par les luttes sociales, au départ du travail, en particulier de l'extension du salariat. Elle englobe la sécurité sociale, les services publics, les corps intermédiaires.

Pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur à l'analyse référencée³.

Dans cette analyse-ci, nous nous pencherons sur la manière dont la coalition Arizona envisage le travail, et les dégâts que cette posture politique fait peser sur les trois types de propriété.

La déclaration gouvernementale de Bart de Wever est parfaitement explicite sur cette question du travail :

*Notre gouvernement poursuivra une politique d'activation ambitieuse. Pour ce faire, nous utiliserons le bâton et la carotte.*⁴

Et il les promet pour 10 ans, impliquant de la sorte l'éventuel gouvernement suivant.

1 Pour paraphraser les déclarations du gouvernement qui prétend faire porter le poids des réformes sur « les épaules les plus larges ».

2 2 Nous pouvons nous référer encore à Pierre Bourdieu, qui parle de capital économique, social, culturel, symbolique. Voir aussi le « tableau des richesses » développé par le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, « La lutte contre la pauvreté, une question de richesses... Une invitation à comprendre en quelques graphiques et tableaux » - Document construit avec et à partir des prises de paroles des témoins du vécu/militants-tes au sein du RWLP – Mai 2015 : https://rwlp.rtaweb.be/images/actionpolitique/Tableaux_des_richesses_mai_2015.pdf.

3 J. Fastrès, A.-S. Fontaine et Ph. Mahoux, « Le programme de la coalition « Arizona » et des autres gouvernements belges : des attaques inédites et cumulées contre la « propriété sociale » », analyse d'éducation permanente, février 2025, <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2025m02n1.pdf>

4 https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/autorites_federales/gouvernement_federal/politique/declaration_gouvernementale

LE BÂTON ET LA CAROTTE

La manière dont ce gouvernement conçoit le bâton et la carotte est, sans surprise dans la droite ligne du néo-libéralisme. Prenons deux exemples d'argumentaires.

Dans son discours de politique générale devant la Chambre le 4 février 2025, Bart de Wever tenait ces propos :

Nous prenons ces mesures avec la conviction que toute personne capable de travailler doit être encouragée à le faire. Il n'en va pas uniquement de l'intérêt des finances publiques. Mais avant tout de l'intérêt de ces personnes. Le travail est source d'émancipation personnelle, professionnelle et financière, le travail permet de tisser un réseau social et donne du sens à notre vie. Voilà une vision que partagent l'ensemble des partis de ce gouvernement.⁵

Quant à l'accord de coalition, il affirme que

Des réformes approfondies sont nécessaires pour garantir la viabilité financière et la qualité du système social. A politiques inchangées, le coût de la sécurité sociale augmentera beaucoup plus que la croissance économique dans les années à venir. Au cours de la prochaine législature, les prestations sociales passeront de 161 milliards d'euros en 2024 à 198 milliards d'euros en 2029, soit une augmentation de 37 milliards d'euros ou de +23 %. Pour pérenniser les capacités financières de notre sécurité sociale et le niveau élevé de protection sociale, il faut que davantage de Belges travaillent et la croissance de notre productivité doit augmenter. En effet, en 2023, le taux d'emploi en Belgique n'était que de 72,1 %, contre 75,4 % en moyenne dans l'UE.⁶

L'accord de coalition fédérale met donc un focus important sur la politique du marché du travail, et il est renforcé en Wallonie par les déclarations de politique des entités fédérées, en charge des questions de chômage et de formation professionnelle notamment.

Parmi les argumentaires qu'elle utilise pour justifier la nécessité des réformes qu'elle ambitionne, la coalition Arizona use donc de deux éléments : le travail comme source d'émancipation et de sens, qu'il s'agit de stimuler activement ; la sécurité sociale qui deviendra impayable si ces réformes ne sont pas accomplies et qu'il s'agit donc de protéger en la faisant alimenter par davantage de personnes et en la réformant.

Il y a là un détournement de sens qu'il nous faut dénoncer. Car il touche précisément aux trois types de propriétés décrites par Castel et les met à mal, sous le discours fallacieux de vouloir les protéger.

Dans cette contribution, nous souhaitons opérer un recul sur les valeurs et valorisations qui sont en jeu à propos du travail et la manière dont ce gouvernement les envisage.

LE QUADRUPLE VISAGE DU TRAVAIL

Si nous voulons prendre la mesure de ces valeurs et valorisations, il faut pensons-nous tenir compte simultanément de quatre dimensions du travail, que l'histoire a connues et connaît encore.

⁵ 04/02/25 <https://www.ln24.be/videos/2025/02/04/le-premier-ministre-bart-de-wever-a-prononce-son-discours-de-politique-generale-a-la-tribune-de-la-chambre-xkmv8vz/>

⁶ Accord de coalition fédérale, p. 15.

- Le travail peut faire l'objet d'une **exploitation**, lorsque la valeur produite est accaparée (extorquée) par les « maîtres du travail ».
- Le travail est **source de droits**, conquis par les mouvements ouvriers ; la sécurité sociale qui s'y alimente permet de lutter contre le paupérisme, en constituant une part importante de la propriété sociale.
- Le travail peut être le lieu d'une **aliénation**, lorsqu'il est gouverné par des principes qui dépossèdent le travailleur du sens de son travail.
- Le travail peut être source de **considération**, lorsque la contribution de ceux qui l'exercent n'est pas déniée.

Ces quatre dimensions s'opposent deux à deux, mais nous voulons insister sur le fait qu'aucune d'elles n'est garantie et aucune d'elles, inéluctable.

Valoriser le travail, c'est agir sur les quatre dimensions, en sachant, comme on le verra, qu'elles sont interconnectées.

Quelle est la position de la coalition Arizona par rapport à ces quatre dimensions ?

A. L'EXPLOITATION DU TRAVAIL

Les luttes et les conquêtes sociales ont œuvré à diminuer l'exploitation au travail.

Nous pouvons penser ici à une rémunération équitable, mais aussi aux questions de santé, de telle façon que les corps et les esprits des travailleurs ne soient pas détruits par les conditions dans lesquelles le travail prescrit doit s'effectuer. C'est permettre, au XXI^{ème} siècle, la propriété de soi, la possibilité de jouir d'une santé correcte le plus longtemps possible et de vivre décemment de ses revenus.

Mais quand le Ministre Jéholet pose que l'on doit accepter un travail même s'il est trop peu rémunéré⁷, il institue et rend légitime une double pression : sur les salaires, justifiés d'avoir été revus ou d'être vus à la baisse ; sur les demandeurs d'emploi, sommés d'accepter l'exploitation massive de leur force de travail.

Il existe encore bien des situations de travail où les salaires sont insuffisants ou indécents ou bien où le travail auquel on a accès est précaire, non garanti. D'après Stabel, entre 15 % et 19 % des personnes considérées comme pauvres sont des travailleurs ; en Wallonie, il s'agit de 72.700 personnes.

Et nous ne devons pas oublier que lorsque le travail est dirigé par la logique du marché sans régulation, les travailleurs font l'objet de violences de diverses natures et de grande intensité.

Dans le cas de la coalition Arizona, c'est sur les « épaules les moins larges », contrairement aux affirmations contraires, que pèseront les mesures préconisées.

Les « maîtres du travail » vont en effet pouvoir s'emparer de toutes les forces de travail possibles, au détriment de la propriété de soi ?

⁷ <https://www.lalibre.be/culture/politique/2024/09/25/pierre-yves-jeholet-le-bourreau-de-travail-on-ne-peut-pas-justifier-que-des-personnes-restent-au-chomage-parce-que-le-salaire-propose-est-bas-LKUKBMFPOFE2HAJOP5AO7NA3AI/>

1) Les jeunes

Le travail étudiant va pouvoir débiter à 15 ans (il ne sera même plus nécessaire d'être libéré de l'obligation scolaire à temps partiel comme c'était le cas auparavant). Le nombre d'heures prestables avec un contrat étudiant se montera désormais à 650 heures, ce qui équivaut à un gros tiers temps. C'est énorme, pour des étudiants qui suivent un enseignement réputé de plein exercice. La mesure est présentée comme une bonne nouvelle pour les jeunes, et pour leurs familles qui devaient subvenir à leurs besoins. Elle masque cependant une réalité bien prégnante : la précarité étudiante est en nette augmentation. A preuve, le nombre de jeunes qui sont d'ores et déjà contraints de demander de l'aide aux CPAS et qui bénéficient d'un « RIS étudiant » (le nom exact est : PIISE – Projet individualisé d'intégration sociale étudiant), qui les contraint au respect de conditions strictes. Un étudiant entre 18 et 24 ans sur 10 est concerné. Le nombre d'étudiants jobistes était déjà, lui aussi, en augmentation. Mais quel sera le prix de ce surcroît de temps de travail pour les résultats scolaires ? De combien d'échecs, d'allongement des études⁸ ou d'abandons faudra-t-il payer cette mesure ? Par contre, les « maîtres du travail » se frottent les mains.

Pour Lucas Van Molle, président de la FEC en 2021-22,

Au fil des ans, le régime du travail étudiant s'est assoupli sous la pression, entre autres, des fédérations patronales qui y voient, cyniquement, le moyen de profiter d'une main-d'œuvre peu coûteuse forcée de travailler pour faire face aux dépenses inhérentes à leur cursus. Au-delà du dumping social créé sur les emplois peu qualifiés, ce régime spécifique n'est favorable qu'à la création de contrats de travail précaires offrant peu ou pas de protections aux travailleurs que sont les étudiants.⁹

En 2023, en Belgique, on comptait 633.000 étudiants jobistes, qui ont presté 136 millions d'heures. Dans l'Horeca, sur 290.000 travailleurs, 30 % sont des étudiants.¹⁰ C'est donc clairement à une pénurie de main-d'œuvre (rectifions : de main-d'œuvre bon marché) dans des secteurs à forte demande que le gouvernement veut remédier.

Pour les jeunes qui ne trouvent pas d'emploi après leurs études, le stage d'intégration professionnelle sera raccourci de moitié mais soumis à évaluation du Forem, et les allocations d'insertion seront limitées à un an maximum au lieu de deux.

EN TERMES DE PROPRIÉTÉ,

rappelons que l'obligation de scolarité jusqu'à 18 ans – 15 ans à temps partiel pour les jeunes en alternance – a été (et doit rester) une énorme victoire de la démocratie pour la protection des jeunes : l'obligation scolaire avait pour but d'empêcher qu'aucun jeune ne puisse être privé de scolarité sous quelque prétexte que ce soit – culturel, social, économique ou autre¹¹. Elle s'attaquait d'ailleurs prioritairement à empêcher le travail des enfants. C'est donc à un important pan de la propriété sociale des jeunes qu'on s'attaque ici.

8 Dans le même temps, la Déclaration de politique communautaire affirme vouloir lutter contre l'allongement des études : « Une réforme sera adoptée afin de lutter contre l'allongement des études et le décrochage, d'offrir plus de clarté dans les critères de réussite et de mieux accompagner l'étudiant dans son parcours. Pour ce faire, en concertation avec le secteur, différentes pistes seront envisagées parmi lesquelles un retour à l'annualité des études, la mise en œuvre totale ou adaptée du décret Glatigny ou toute autre voie qui répondra aux enjeux précités. » (DPC, chapitre études supérieures, p. 31). Pas un mot par contre sur la question du travail étudiant. Les politiques fédérale et communautaire se télescopent ainsi, la réforme du décret paysage en 2022 ayant par ailleurs mis beaucoup d'étudiants en difficulté lors de sa mise en place. <https://www.moustique.be/actu/enseignement/2024/02/04/decret-paysage-les-effets-devastateurs-de-cette-reforme-sur-les-etudiants-277523>

9 <https://www.revuepolitique.be/quand-la-precarite-etudiante-impacte-lemancipation-individuelle-et-collective/>

10 <https://www.rtl.be/actu/belgique/societe/les-etudiants-pourront-ils-bientot-travailler-650-heures-par-la-chambre-tranche/2025-03-28/article/744172>

11 Cf. J. Fastrès, « Dans quel(s) paradigme(s) la société lit-elle le décrochage scolaire ? », Analyse d'éducation permanente, 2024, <https://intermag.be/images/stories/pdf/rta2024m09n1.pdf>

2) Les travailleurs et travailleuses

La flexibilité devient le maître-mot en matière de travail. Les règles de durée du travail sont « assouplies » : horaires variables, annualisation du temps de travail, suppression de l'interdiction du travail de nuit et des jours de fermeture obligatoire, flexi-jobs autorisés dans tous les secteurs... Et en matière de salaire, suppression d'une série de déductions fiscales.

Les femmes seront les plus durement touchées.

Ce qui représentait une facette importante de la sécurité sociale, l'assurance maladie, est revue à la baisse : les malades de longue durée devront réintégrer le travail plus vite et de manière plus contraignante.

Il s'agira aussi de travailler plus et plus tard, et l'accès à la pension sera retardé et plus compliqué, en particulier pour les métiers pénibles.

Pour les travailleurs sans emploi - qu'il s'agit, plus que jamais, d'activer, étant donné l'amorphisme coupable qu'on leur prête - le poids des contrôles et de la contrainte ne va faire que s'accroître. Les allocations de chômage seront limitées à deux ans maximum, dans le meilleur des cas c'est-à-dire pour un emploi à temps plein. Parallèlement, l'encadrement par les CPAS de ceux qui auront perdu le chômage sera lui aussi accru.

En matière de migration, pour le gouvernement Arizona,

l'accent doit être davantage mis sur la migration liée au travail et aux études ». La migration peut être positive si elle « attire des personnes qui participent au tissu économique et social du pays ». Les migrants économiques seraient donc considérés positivement, s'ils et elles « apportent une valeur ajoutée directe » au pays. Le gouvernement annonce vouloir mieux intégrer les ressortissants étrangers sur le marché de l'emploi, en se basant sur les besoins économiques du pays, relevés notamment par les rapports de la Banque Nationale de Belgique et du Conseil supérieur de l'emploi.¹²

Les droits fondamentaux des personnes étrangères seront donc en recul.

Et que dire des artistes, qui, à peine après quelques mois d'un statut enfin reconnu, le voient remis en question ? Comme si tout le monde n'écoutait pas de la musique, ne visionnait pas des films, ne se distrairait pas, ne « consommait » pas de l'art ; comme si ce n'était pas un vrai travail ?

La flexibilité ne vaut donc que pour les travailleurs de tous âges et origines et les demandeurs d'emploi ; les règles, elles, se rigidifient de beaucoup.

Ainsi, ces mesures convergent-elles vers l'approvisionnement des besoins en main-d'œuvre (notamment dans les métiers en pénurie) des entreprises. Le bâton est pour les travailleurs, la carotte pour les entreprises. L'exploitation qui avait été combattue par les mouvements ouvriers et les législations progressistes retrouve droit de cité, en s'imposant sur toute la chaîne humaine, de la jeunesse à la vieillesse. Mieux, elle est présentée comme ce qui va sauver la Belgique du déficit.

EN TERMES DE PROPRIÉTÉ,

encore une fois, c'est bien la propriété sociale qui est touchée : régressions des droits, protections sapées, assimilation de toutes les singularités à un magma d'inutilité, d'incapacité, d'incompétence et de fainéantise coupables, si possible cumulées. L'utilité économique (vue exclusivement par la lorgnette des employeurs *forcément* entrepreneurs) justifie des mesures de mise au pas qui justifieront à leur tour l'exploitation retrouvée.

¹² CIRE : <https://www.cire.be/publication/decryptage-gouvernement-arizona-1-4-accueil-protection/>

B. LE TRAVAIL COMME SOURCE DE DROITS

Il faut rappeler ici l'article 23 de la Constitution qui institue et affirme :

- 1° le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique générale de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible, le droit à des conditions de travail et à une rémunération équitables, ainsi que le droit d'information, de consultation et de négociation collective ;
- 2° le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique.

Il nous faut insister ici sur la dimension du libre choix, alors que la tendance à obliger les citoyens à « remplir » des postes à pourvoir, notamment via des orientations quelque peu impératives ; ces postes sont décrétés en pénurie sans généralement qu'une analyse sérieuse soit effectuée pour expliquer une telle « désaffection » à leur égard.

L'affaiblissement recherché de l'action syndicale (et parfois, faut-il le reconnaître, sa criminalisation) s'inscrit malheureusement dans cette tendance à l'attaque contre les droits. Car les syndicats s'inscrivent dans les corps intermédiaires qui font partie de la propriété sociale.

La responsabilité de la société par rapport à ce droit semble s'édulcorer, pendant que la « responsabilisation » individuelle de ceux dont le droit au travail n'est pas respecté augmente, jusqu'au projet d'imposition d'un travail « communautaire » à celles et ceux dont le droit au travail est violé.

Le projet de la droite est bien d'atténuer le droit au libre choix d'une activité et de dissocier celui-ci du droit à la sécurité sociale que les partis de droite considèrent de plus en plus comme « impayable »... une fois qu'ils ont réalisé les arbitrages qui la fragilisent (en « protégeant » les mieux nantis d'une contribution au droit à la sécurité sociale).

La justice fiscale est dès lors requalifiée systématiquement dans le registre de la pression abusive et insupportable quand on ne mobilise pas le curieux concept de « racisme de classes sociales », comme l'a fait récemment Alexia Bertrand :

Le libéralisme, c'est limiter l'intervention de l'État à ce qui est nécessaire : réduire les dépenses publiques inutiles, soutenir la liberté d'entreprendre, garantir nos libertés. Et bien sûr, protéger quand il le faut. Mais la sécurité sociale doit rester un filet et pas devenir un hamac, comme c'est parfois le cas en Belgique. Le libéralisme, c'est vouloir des hommes et des femmes debout, pas des citoyens qu'on laisse à vie dans une forme d'assistanat. (...)

Le Vlaams Belang est raciste et c'est assumé, mais le PTB développe un racisme plus sournois, un racisme de classes sociales. Il cherche un bouc émissaire : les riches, les multinationales (...).¹³

Il suffit nous semble-t-il de comparer ces déclarations aux deux premières déclinaisons de l'article 23 de notre Constitution pour voir ce que l'opposition travailleurs/assistés peut cacher comme régressions en matière de droits.

Il faut au contraire affirmer le caractère indissociable des deux premiers éléments de l'article 23, ce qui ne veut pas dire que c'est la seule fiscalité du travail qui doit assurer cette liaison. Mais considérer la sécurité sociale comme un « hamac », c'est faire injure à sa nature et à sa destination, en même temps qu'à ses destinataires. C'est disqualifier, mépriser et attaquer frontalement la propriété sociale.

¹³ <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2024/11/16/alexia-bertrand-open-vld-le-ptb-developpe-un-racisme-plus-sournois-que-celui-du-belang-un-racisme-de-classes-sociales-TIMET3LX25ET3FXTQM VUH67FIA/>

EN TERMES DE PROPRIÉTÉ,

la sécurité sociale, en effet, constitue, avec les services publics, eux aussi visés par les réformes, un autre pôle fort de la propriété sociale, en permettant à ceux qui n'ont que leur travail comme propriété privée d'être protégés des principaux risques qui peuvent s'abattre sur eux : maladie, accident du travail, perte d'emploi, etc. Qui donc, parmi les travailleurs des entreprises de l'amiante, rêvait de se prélasser dans un hamac avec un cancer de la plèvre ?¹⁴

C. L'ALIÉNATION AU TRAVAIL

Le travail peut être le théâtre d'une aliénation que symbolise bien la situation des cadres dont le rôle consiste à convaincre les travailleurs (et eux-mêmes) de se mobiliser pour des intérêts et du sens autres que les leurs. Nous n'évoquons pas ici la logique de l'exploitation, déjà envisagée supra et qui est bien sûr reliée à cette troisième problématique, mais bien la question du sens produit de façon autonome par ceux qui s'engagent dans le travail.

Trois éléments sont mis en avant par de nombreux auteurs à propos de cette question du sens.

Premièrement, le travail, de façons très diverses sans doute, permet à celle ou celui qui l'exerce de se sentir utile socialement, de se voir participer à la construction de la société.

Deuxièmement, le travail mobilise de la créativité et de l'invention dans les pratiques qu'il requiert. Nous évoquons là des manières de faire construites par les collectifs de travailleurs eux-mêmes.

On comprend aisément que ces deux éléments sont source de fierté collective et personnelle.

Troisièmement, le travail est un lieu de socialité libre, qui peut s'exercer pendant et en dehors du travail, contribuant à renforcer ce qu'Alain Touraine a appelé « la conscience fière ».

Les travailleurs d'Audi Brussel, en larmes, le jour de la fermeture définitive, le 28/2/2025, se retrouvant une dernière fois devant l'usine, ne disent rien d'autre aux micros des journalistes : ils ont perdu leur gagne-pain, mais c'est bien plus que cela qu'ils perdent.

*Nous travaillons ensemble ici depuis 41 ans et maintenant c'est fini. C'est un peu comme un jour de deuil, aujourd'hui. **On doit dire au revoir à notre deuxième famille.** (RTL)*

*- Ici, c'est 8 heures par jour, **c'est un tiers de ma vie** que j'ai passé ici pendant 40 ans.*

*- (On perd) l'esprit d'équipe, la famille, le boulot, même si c'était pas facile. C'était un melting-pot, il y avait de toutes les générations, des francophones, des flamands, de toutes les religions, on s'entendait bien, **moi je ne venais pas au travail avec des pieds de plomb.***

*- **C'est ma vie**, et... et ça fait mal ; maintenant, hop, dehors..*

dit Mario, 38 ans à Audi, qui s'est muni d'une poubelle pour exprimer son dégoût d'être mis au rebut comme un déchet. (RTBF)

Les sous-traitants, qui n'ont pas droit au plan social, ont planté des tentes devant l'usine, depuis déjà des semaines. Ils ont pris un avocat,

*pour voir ce qu'on peut faire, s'il faut utiliser la force, la justice ; on fera tout ce qui est nécessaire pour avoir quelque chose de convenable. Pour nos enfants. Pour pouvoir passer à autre chose, **parce que là on ne sait pas passer à autre chose.***

¹⁴ Cf. Ph. Mahoux et J. Blairon, [De la fabrique des lois](#), éd. du Centre d'Action Laïque, *Liberté j'écris ton nom*, 2019.

Un ancien travailleur qui avait été licencié par VW en 2006 est venu soutenir ses anciens collègues réengagés par Audi à la fin de la crise :

Dégoûté. Je suis dégoûté. Avec tout ce qu'on a fait.... Dégoûté. Ces allemands partent avec notre argent. (RTL).

Pour le représentant syndical Jan Baet, ACV-CSC,

*Ce rassemblement n'émane pas des syndicats mais des ouvriers de l'usine eux-mêmes. Ils se sentent mis à la porte comme des voleurs dans la nuit. C'est pourquoi ils se réunissent pour se dire au revoir et faire leurs adieux à la fabrique (...). **Beaucoup de travailleurs ont Audi dans la peau, littéralement. Certains sont mêmes tatoués à l'effigie de la marque.**¹⁵*

Plus loin, une grande bannière affiche « **Audi est à nous** ».

L'aliénation au travail consiste à déposséder les travailleurs de tous ces éléments de sens : utilité sociale, créativité, sociabilité libre.

On sait par exemple que le taylorisme s'est installé en volant aux travailleurs qualifiés leurs modes d'organisation, que les ingénieurs du Bureau des méthodes vont par après traduire en directives pratiques qui ont eu pour principe de transformer les travailleurs en exécutants sans pensée.

Un travailleur depuis 10 ans chez Audi indique bien à quel niveau de dépossession on se trouve confronté dans ces grandes entreprises – au point de ne même pas savoir à qui en vouloir.

*On est un peu comme dans un divorce, en fait. Il y a un peu un moment de flou, vous ne savez pas si vous devez en vouloir à la direction, si c'est votre faute, si c'est... Les émotions sont un peu bizarres. J'en veux peut-être à la direction générale d'Audi, parce que ce n'est pas une faillite, ils partent juste pour faire des bénéfiques supplémentaires. Donc oui, en soi, j'en veux à la direction générale, peut-être même à celle de Volkswagen, parce que c'est très compliqué de savoir qui décide. C'est un enchevêtrement de direction sur direction sur direction. **Quand on croise notre directeur du personnel dans l'usine, on a l'impression que lui n'y peut rien, ne maîtrise absolument rien et qu'il subit tout. Est-ce que c'est vrai ? On ne le saura jamais.**¹⁶*

Par rapport à cet aspect du travail, il nous apparaît comme particulièrement immoral qu'à un moment où des ouvriers très qualifiés sont licenciés par une entreprise qui n'est pas en faillite mais délocalise sa production au Mexique, le premier ministre argumente au micro de la RTBF que ceux qui ne travaillent pas doivent être « encouragés » à le faire « parce que le travail est source d'émancipation personnelle, professionnelle et financière, le travail permet de tisser un réseau social et donne du sens à notre vie ».

EN TERMES DE PROPRIÉTÉ,

outre bien sûr la propriété sociale déjà citée, c'est aussi à la propriété de soi qu'on s'attaque : le droit d'être soi, le droit d'avoir des droits. Comme le disait Alain Touraine, « Le droit d'être sujet est un droit pour chacun de combiner sa participation à l'activité économique avec l'exercice de ses droits culturels, dans le cadre de la reconnaissance des autres comme sujets. »¹⁷

¹⁵ <https://bx1.be/categories/economie/fermeture-daudi-brussels-une-derniere-journee-placee-sous-le-signe-de-lemotion/?theme=classic>

¹⁶ <https://www.rtbf.be/article/denier-jour-de-travail-a-audi-brussels-on-vient-juste-reprendre-nos-affaires-et-dire-au-revoir-aux-collegues-11510911>

¹⁷ A. Touraine, *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Paris Fayard, 2005, p. 159.

D) LE TRAVAIL COMME SOURCE DE CONSIDÉRATION

Il y a une longue tradition de revendications ouvrières à propos de la contribution des travailleurs ; elles énoncent depuis le XIXème siècle qu'il n'y a pas que la rente ou la propriété des moyens de production qui font la richesse d'une société : l'intelligence de la main, la force des bras, le sens pratique constituent aussi un capital indispensable à son développement.

Nous venons d'assister en la matière à un jeu de dupes, puisque pendant la crise sanitaire mondiale qu'il a fallu traverser, certains métiers ont été mis en avant comme essentiels : métiers de la distribution, de la collecte des déchets et bien entendu métiers de la santé ; plus largement aussi les métiers manuels qui n'ont guère bénéficié de la possibilité de se confiner.

Que reste-t-il des mouvements populaires et publics qui entendaient saluer le caractère « héroïque » de toutes celles et ceux qui « ont fait tourner la machine » ? Que reste-t-il des « prises de conscience » de l'époque ?

Mais plus largement, le « jeu de dupes » qui consiste à mobiliser les énergies pour « sauver un bateau » dans lequel tous se trouveraient (« nous sommes tous dans le même bateau »), à appeler à l'engagement, à la croyance, à la confiance tant que les intérêts des mobilisateurs sont rencontrés et à rompre unilatéralement la relation lorsque ces intérêts l'exigent ou semblent l'exiger – ce jeu de dupes ne peut être considéré comme un fait de destin.

Le cas de l'usine Audi à Forest nous le rappelle encore avec acuité. Et le « bateau commun » qui n'a pu être sauvé là pour les quelque 4.000 ouvriers et sous-traitants était pourtant considéré comme un « fleuron », une « usine modèle », un « bijou technologique », avec des ouvriers ultra-formés.

Que dire du cynisme des propos de Thierry Geerts, le CEO depuis mai 2024 de BECI, qui désigne à la fois la Chambre de Commerce de Bruxelles et l'Union des Entreprises de Bruxelles (NB. Il est aussi l'ancien patron de Google Belgique), qui est l'invité de la Première.

Il déplore la fermeture de l'usine, mais il le voit aussi comme une « opportunité ».

« Il faut voir ça comme une opportunité. Il y a des mètres carrés très utiles qui peuvent être redéveloppés. Et l'économie, c'est un peu comme la nature quand un arbre tombe, il y a des nouveaux arbres qui éclosent, des nouvelles pousses et il y a énormément d'entreprises dans la région qui cherchent des travailleurs. Donc on va pouvoir reconvertir les ouvriers et les employés, mais aussi des entreprises qui cherchent des mètres carrés pour se développer ».

Le patron de BECI pense que c'est l'occasion pour les travailleurs de faire le point sur leur vie professionnelle en vue d'une reconversion :

« C'est le moment où il faut réfléchir sur sa vie. Est-ce que c'est vraiment ça que j'ai envie de faire ? Est-ce que ce n'est pas le moment de faire éventuellement autre chose ? Il y a suffisamment d'emplois pour tout le monde. Il y a 5.000 emplois à pourvoir pour l'instant qui seront proposés en Région bruxelloise ».¹⁸

¹⁸ <https://www.rtf.be/article/fermeture-d-audi-forest-l-economie-c-est-comme-la-nature-quand-un-arbre-tombe-il-y-a-de-nouvelles-pousses-pour-le-ceo-de-beci-11510833>

Des emplois en pénurie ? Auxquels on astreindra les ex-travailleurs d'Audi, ou d'autres (comme les quelque 1.800 travailleurs des magasins Cora qui ferment leurs portes, dernier bain de sang social en date), au mépris du premier volet de l'article 23 de la Constitution ?¹⁹

A l'occasion de cette annonce de la faillite de Cora, nous avons d'ailleurs assisté à un autre moment de cynisme : Georges-Louis Bouchez invite les travailleurs de Cora à...un match de foot.

C'est peu de chose, mais nous souhaitons marquer notre solidarité en invitant tous les salariés de Cora Hornu, ainsi que leur famille, à RFB-RSCA Futures ce dimanche.

Nombreuses sont les réponses outrées par son message :

« Vous êtes complètement à côté de la plaque », « récupération populiste », « à vomir », peut-on lire.

La présidente du SETCa, Myriam Delmée, a réagi sur Facebook, remettant la situation dans le cadre de la propriété sociale :

Si je devais octroyer le prix de l'indécence, aujourd'hui, je l'octroierais à Georges-Louis Bouchez, commence-t-elle.

*Ce dont les travailleurs de Cora ont besoin, c'est d'un État providence qui leur donne une assurance-chômage qui ne les mettra pas au bord de la pauvreté, ni ne les exclura après 2 ans, ce dont ils ont besoin, c'est d'un emploi de qualité, payé correctement, et ce, malgré leur « grand âge ».*²⁰

EN TERMES DE PROPRIÉTÉ,

c'est ici la propriété privée qui est niée, en tant qu'outil de travail, le travail des mains et des cerveaux, l'expertise, qui est unique et personnelle, qui distingue chaque travailleur de son voisin, et qui en même temps, pousse chacun à travailler en équipe, au service d'une visée commune, le travail bien fait, la fierté à la sortie de l'usine ou du bureau d'avoir résolu un problème, clôturé un dossier, gagné la montre par rapport à une urgence en se mobilisant. Car la propriété privée des travailleurs, c'est aussi leur force de travail, qu'ils mettent au service de l'entreprise et de ses profits. Quand ils sont jetés « à la poubelle », comme le dit ce travailleur d'Audi, alors qu'ils avaient « tout bon », que reste-t-il de ces années « de service » (au sens noble du terme) ?

CONCLUSION

Nous avons voulu montrer comment les mesures programmées par la coalition Arizona allaient impacter le travail et les travailleurs. Nous sommes loin d'avoir fait la liste de ces impacts, car nous nous sommes limités, dans cette livraison, à ce qui touche les individus ; d'autres mesures, touchant des structures, viendront consolider ces effets négatifs ; c'est à une véritable série de poupées russes de mesures que nous avons affaire.

19 Que l'accord de Coalition prétend cependant respecter... « Au cours de cette législature, le gouvernement fédéral entend mettre en œuvre d'importantes réformes socio-économiques et sociétales. Pour réaliser cette ambition, nous optons pour un fédéralisme de réforme renforcé. Dans ce cadre, le gouvernement fédéral travaillera pleinement **dans le cadre et le respect de la Constitution** et de la répartition des compétences en vigueur. » (Déclaration de politique fédérale, p. 1).

20 <https://www.rtl.be/actu/belgique/politique/le-prix-de-lindécence-un-syndicat-sen-prend-georges-louis-bouchez-apres-quel/2025-04-09/article/745664>

Pour l'instant, nous voulons montrer que les trois types de propriétés décrites par Robert Castel sont mises à mal par les gouvernements de droite.

- La propriété de soi, par un net recul du principe de choix consacré par l'article 23, 1° de la constitution ;
- la propriété privée ou ses équivalents, à savoir des sources de revenus et de supports permettant une indépendance et une autonomie, par la multiplication des emplois flexibles et leur adoption contrainte ; mais aussi par la négation de la valeur de la force de travail des travailleurs, alors même qu'ils ont contribué à l'expansion de leur entreprise ;
- la propriété sociale, avec le détricotage de la sécurité sociale, en matière de chômage, de santé, de pension. Ici aussi, l'article 23 de la constitution est mis à mal, puisqu'elle consacre en son alinéa 2 « le droit à la sécurité sociale, à la protection de la santé et à l'aide sociale, médicale et juridique ».

Ainsi, c'est véritablement à l'affaiblissement systématique de principes démocratiques constitutionnels essentiels que nous assistons actuellement.

On connaît cette citation célèbre d'Albert Camus :

*Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le fera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse.*²¹

Il reste – et nous le montrerons dans une analyse ultérieure, que c'est peut-être en quelque sorte à répétition qu'un tel travail doit être opéré. Serge Paugam montre en effet que c'est par cycles que la solidarité envers les pauvres doit être réaffirmée, ces cycles étant liés à la conjoncture économique :

*La conscience de la solidarité, notamment de la solidarité envers les pauvres, est ainsi variable selon les périodes. Elle se renforce ou s'affaiblit selon la conjoncture économique et se traduit, de façon cyclique, par une transformation au moins partielle de la fonction elle-même de l'assistance.*²²



Pour citer cette analyse

Jacqueline Fastrès, Anne-Sophie Fontaine et Philippe Mahoux,
« Sens et contresens du travail – les décisions de la coalition Arizona,
une sape des propriétés des travailleurs », *Intermag.be*
RTA asbl, avril 2025, URL : www.intermag.be/.

21 A. Camus, <https://sos-racisme.org/discours-dalbert-camus-pour-la-reception-du-prix-nobel-de-litterature/>

22 S. Paugam, « Les cycles de la solidarité envers les pauvres », in R. Castel et N. Duvoux, *L'avenir de la solidarité*, Paris, PUF, coll. La vie des idées, 2013, p. 41.